



Projet – 28 mai – 19h45

LE COUT DE L'ENERGIE AUGMENTE, LES CHARGES AGRICOLES FLAMBENT

Dossier remis à Monsieur le Préfet du Finistère

Délégation :

- Thierry Merret, Président de la FDSEA du Finistère, producteur de légumes et de veaux de boucherie,
- André Quenet, Secrétaire Général de la FDSEA du Finistère, producteur de volailles,
- Jean-Jacques Rozec, Membre du Conseil d'administration de la FDSEA du Finistère, producteur de cultures sous serre,
- Jean-Marie Mingam, Président de J.A Finistère, producteur de porcs,
- François Caradec, Vice-Président des J.A Finistère, producteur de lait,
- Dominique Pellen, Président de l'EDT du Finistère,
- Claire Loiseau, Directrice de la FDSEA du Finistère.

Quimper, le jeudi 29 mai 2008

Contexte

Le prix spéculatif du baril de pétrole a des conséquences non seulement sur le coût des énergies fossiles (carburant, gaz, etc) mais également sur celui du transport et de nombreux intrants, dérivés du pétrole, nécessaires à la production agricole : engrais, produits phytosanitaires, plastique, etc.

Hors, l'agriculture reste l'un des seuls secteurs économiques, comme la pêche, où l'entrepreneur n'a pas la possibilité de répercuter les augmentations subies des coûts de ses intrants sur son prix de vente. Les prix à la production sont loin de compenser ces augmentations !

L'impact direct du coût du pétrole se mesure notamment sur la consommation de carburants qui concerne le travail du sol pour les agriculteurs, les entrepreneurs de travaux agricoles, les serristes, les bâtiments d'élevage.

L'augmentation du transport et de l'ensemble des intrants utilisés quotidiennement par les agriculteurs grève lourdement leurs comptes d'exploitation, et affecte leur trésorerie.

Les entrepreneurs de travaux agricoles, solidaires, s'inquiètent de la possibilité des agriculteurs à faire face à la hausse de ces charges.

Principales hausses des charges sur les exploitations

Entre 2005 et 2007, le coût annuel des postes énergie est passé de 12 400 € à 14 400 € soit une hausse de 2 000 €.

Carburants : + 60% depuis janvier 2007

L'augmentation exacte de ce poste d'après les factures est de 0.31 €/l soit 61%, entre le 1^{er} janvier 2007 et mai 2008. Ce chiffre est conforté par l'indice INSEE qui fait état de plus de 32% en 1 an (129 en 2007 contre 164,6 en 2008, base 100 en 2000).

- **soit une charge supplémentaire de 2 015 € par agriculteur** pour une moyenne de consommation de 6 500 l/an.
- **Soit une charge supplémentaire de 25 860 € par ETA** pour une moyenne de consommation 70 000 l/an.

La hausse du prix du fioul touche de plein fouet les entreprises de Travaux Agricoles. De nombreuses ETA sont en grave difficulté économique.

Conséquences sur les prestations des ETA : +13%

Selon les premières simulations de l'ARETAR, la répercussion de la hausse du prix du fioul conduirait à une augmentation moyenne du prix des prestations de 10 %.

A cette hausse du carburant, il faudrait également impacter la hausse du prix des pneus et celle des pièces (notamment métalliques) ainsi que la hausse des salaires ce qui représente 3 % d'augmentation de charges.

Chauffage : Fioul lourd : +70%, gaz naturel : +8%, gaz bonbonne : + 55%

Depuis janvier 2007, l'augmentation des énergies est de 71 % pour le fioul lourd, 8 % pour le gaz naturel, 55 % pour le butane propane impactent fortement les productions de cultures sous serres et de volailles.

Engrais et amendements : + 50% depuis janvier 2007

L'augmentation exacte de ce poste d'après les factures est de 54%. Ce chiffre est conforté par l'indice INSEE qui fait état de plus de 40% en 1 an (140 en 2007 contre 189,1 en 2008, base 100 en 2000).

Nos demandes

Afin de maintenir une activité agricole compétitive sur l'ensemble du territoire, **la FDSEA, les JA et l'EDT du Finistère demandent des mesures d'urgence fiscales et sociales afin que la charge relative du carburant représente un prix payé du fioul rouge à un maximum de 40 centimes d'euros du litre.**

Nous demandons à bénéficier d'un véritable carburant professionnel et d'un ambitieux plan de baisse des charges.

Et notamment, que l'Etat s'engage à :

- Garantir une exonération de 100% de la TIPP pour 2008,
- Assouplir la réglementation pour pouvoir utiliser d'autres sources d'énergies (biomasses animales et végétales,...),
- Favoriser fiscalement les entreprises qui ont recours aux économies d'énergie.
- A rembourser la TVA sous 15 jours, pour alléger les trésoreries, voire une exonération de la TVA,
- Etudier la mise en œuvre d'un « chèque énergie » ; c'est-à-dire prendre en compte les augmentations des coûts de production et demander une compensation de 50 %.